



**RAPPORT  
DE LA 22<sup>ème</sup> LA CONFERENCE DES DIRECTEURS  
GÉNÉRAUX DES DOUANES DE LA RÉGION DE  
L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES DE  
L'AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE**

---

*King Fahd Palace Hotel - Dakar, Sénégal*

**Du 26 et 28 avril 2017**

## **I. CONTEXTE :**

1. La 22ème Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de La Région de l'Organisation Mondiale des Douanes de l'Afrique Occidentale et Centrale (OMD-AOC) s'est tenue à l'hôtel King Fahd Palace, à Dakar au Sénégal, du 26 au 28 avril 2017.
2. Cette importante rencontre, inscrite dans l'agenda des activités de la Région OMD-AOC, avait pour but notamment d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de la 21ème Conférence des DG des Douanes qui s'est tenue à l'hôtel Radisson Blu à Abidjan, du 27 au 29 avril 2017 et d'examiner les rapports de la vice-présidence, du secrétariat de l'OMD, des structures régionales et du GTR Informatique ainsi que le niveau des cotisations régionales et les sujets émergents.
3. La réunion a enregistré la participation de vingt-et-une(21) administrations membres de la Région sur un total de vingt-trois (23), du Secrétariat de l'OMD, du Bureau Régional de Renforcement des Capacités (BRRC), des Centres Régionaux de Formation (CRF) de Ouagadougou, de Brazzaville et d'Abuja, des Bureaux Régionaux de Liaison, chargés du Renseignement de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique Centrale (BRLR-AO et BRLR-AC) ainsi que les organisations internationales notamment, la Commission de l'Union Africaine, la CEMAC et la CEDEAO..
4. La Liste des participants figure est jointe à la présente.

## **II. CEREMONIE D'OUVERTURE**

5. La cérémonie d'ouverture, présidée monsieur PAPA OUSMANE GUEYE Directeur Général des Douanes du Sénégal, a tout d'abord souhaité La bienvenue aux différentes délégations et remercié les pays membres de la Région pour avoir massivement répondu présent aux assises.
6. Aussi, il a rendu un hommage soutenu au secrétaire général de L'OMD pour sa disponibilité et son engagement dans Les réformes entreprises par les administrations de notre région. il a par La suite traduit sa reconnaissance à Son Excellence Monsieur MACKY SALL, Président de la République du Sénégal et à Monsieur le Ministre Délégué auprès du Ministre

des Finances chargé du Budget pour leur engagement auprès des Douanes Sénégalaises qu'ils ne cessent de soutenir. Aussi, leur a-t-il exprimé son admiration pour Leur détermination à faire de La bonne gouvernance Le credo de la gestion des Finances Publique au Sénégal.

7. Il a exprimé ses sincères remerciements au Secrétaire Général de l'OMD, Monsieur KUNIO MIKURYA, pour son appui constant aux activités de La Région OMD-AOC non sans rendre un vibrant hommage à Monsieur ISSA COULIBALY ancien Vice-président de la Région, promu Ministre des Eaux et Forêts de son Pays, pour son Leadership dans la conduite des activités d'une part, et pour manifester sa reconnaissance à l'ensemble des délégations qui ont effectué le déplacement d'Abidjan, d'autre part.
8. Poursuivant son intervention, il a rappelé que les administrations des Douanes s'inscrivent dans un processus continu d'amélioration de la gestion des risques, du contrôle des opérations commerciales, des recettes et de la sécurité des frontières afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des frontières bien documentée par une analyse pertinente des données d'ordre économique et sécuritaire.
9. Aussi, a-t-il salué la pertinence du thème de La 22ème Conférence des DG qui s'inscrit dans un environnement de libres échanges internationaux et d'intensification de la criminalité transfrontalière et de l'entrée en vigueur de l'Accord sur la Facilitation des Echanges le 22 Février 2017.
10. Pour terminer, tout en reconnaissant l'apport des TIC pour relever les défis auxquels sont confrontées les administrations douanières, le Directeur Général a souhaité aux délégations des échanges fructueux.
11. Monsieur Amadou COULIBALY, Directeur Général des Douanes de la Côte d'Ivoire par Intérim, Vice-président de la Région de l'Organisation Mondiale des Douanes de l'Afrique Occidentale et Centrale, a souhaité à son tour une chaleureuse bienvenue à cette 22ème Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de notre Région.
12. Il a, par la suite, témoigné sa gratitude à Monsieur le Directeur Général des Douanes Sénégalaises et à ses collaborateurs, ainsi qu'aux plus hautes autorités gouvernementales du Sénégal qui ont bien voulu accepter d'accueillir cette importante rencontre à laquelle elles ont consacré tout l'appui nécessaire à

son organisation.

13. Il a rendu un hommage au Contrôleur Général Issa COULIBALY, ex-Directeur Général des Douanes de Côte d'Ivoire et ex Vice-président de l'OMD pour la Région AOC, dont les mérites lui ont valu la promotion au poste de Ministre des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire
14. Il a enfin relevé que les travaux, placés sous le signe de « La Douane numérique, pour un engagement progressif », interpelle la Région sur la nécessité de définir une vision et des stratégies à court et moyen terme permettant de faire face aux défis émergents. Il s'agit donc pour la Région de s'inscrire dans une logique prospective et inclusive susceptible de relever lesdits défis. Il a précisé que l'entrée en vigueur de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges doit être saluée par tous eu égard aux opportunités que cet instrument offre. Aussi, a- il indiqué que le recours à des technologies de pointes impliquant des méthodes plus rapides et plus efficaces doit être une priorité pour nos administrations.
15. Dans son discours, le Dr. Kunio MIKURIYA, Secrétaire général de l'Organisation Mondiale des Douanes, a exprimé sa gratitude au gouvernement du Sénégal et à la Direction Générale des Douanes du Sénégal pour l'atmosphère conviviale créée et l'accueil réservé aux délégations.
16. Le Secrétaire général a indiqué par la suite que la Réunion est invitée à examiner les voies pour renforcer le rôle des Douanes dans la facilitation des échanges avec l'entrée en vigueur de l'AFE, la protection de la société contre La circulation des marchandises dangereuses et l'amélioration du recouvrement des recettes comme l'a indiqué Le Directeur Général des Douanes dans son propos. Il a indiqué que certaines de ces stratégies de gestion bénéficiaient du soutien de l'OMD.
17. Après avoir fait le tour des défis émergents dans la Région OMD-AOC, il a plaidé pour l'appropriation de la nouvelle thématique de l'OMD à savoir la Douane numérique. Il a réitéré la disponibilité du Secrétariat à accompagner davantage les Administrations Membres de la Région dans leur processus de réforme et de modernisation.
18. Il a conclu ses propos en souhaitant aux Directeurs Généraux de fructueux échanges et renouvelé ses vifs remerciements aux différentes délégations pour leur mobilisation qui dénote de la

vitalité de ce cadre de coopération nécessaire à la modernisation des administrations douanières de notre Région. En souhaitant enfin pleins succès aux travaux, Le Président de séance, a déclaré ouverte la 22ème Conférence des DG.

### **III : ELECTION DU BUREAU**

**16.** A l'issue de la cérémonie d'ouverture des travaux, le bureau de session de la Conférence est constitué ainsi qu'il suit :

- La réunion est co-présidée par la Vice-présidence de la Région (Côte d'Ivoire) et le Secrétaire de l'OMD, assistés du Directeur général des douanes du Sénégal,
- Le Cameroun, le Niger, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, au titre de la Vice-présidence et le Sénégal, pays hôte, sont désignés rapporteurs.

**17.** Le Comité a adopté après quelques amendements, l'ordre du jour articulé autour des points suivants :

#### **1. LES Priorités de l'agenda de l'OMD - SG OMD --**

- L'analyse des données – la thématique 2017 de l'OMD ;
- Situation et défis dans la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC.

#### **2. Rapport d'activité AOC du Secrétariat de l'OMD Coordonnateur AOC).**

#### **3. Rapport du Vice-président AOC - suite**

- Rapport d'activités des structures régionales
- Mise en œuvre des recommandations
- Discussions

#### **4. Evolution de la stratégie régionale et du Plan Stratégique Régional**

- Présentation générale
- Résultats et enseignements de l'auto-évaluation 2016
- Feuilles de route 2017
- Nouveaux plans stratégique 2018-2022
- Discussions

**5. Présentation et adoption du Rapport Financier et du Budget pour 2017/2018 – Comité Financier et d’Audit AOC**

**6. Evolutions et défis en matière des sociétés d’Inspection:**

- Présentation de la situation et des évolutions– Coordonnateur AOC (10min)
- Présentation de la situation en RDC - RDC (10 min)
- Présentation de la situation en Ghana - Ghana (10 min)

**7. Evolutions et défis en matière d’AFE-Programme MERCATOR**

**8. Evolutions et défis en matière d’interconnexion des systèmes de transit**

- Situation actuelle
- Financements

**9. Sûreté/Sécurité**

- Projet SPC++ - Nigeria
- Discussions

**10. Séance à huis clos pour les Chefs de Délégation:**

- Questions de gouvernance à l’OMD
- Date et lieu de la prochaine Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région OMD-AOC
- Date et lieu de la prochaine Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Francophonie
- Date et lieu de la prochaine réunion des Points de Contact
- Date et lieu de la prochaine réunion des gestionnaires RH et de la formation
- Date et lieu de la prochaine réunion des Experts
- Date et lieu de la prochaine Conférence des Donateurs
- Programme et positions AOC à la prochaine session du Sous-comité des DG Douane de l’Union Africaine
- Divers

**11. Présentation du Guide Régional**

**12. Le Statut des structures régionales de l’OMD**

**13. Présentation du Rapport de la Séance à Huis Clos**

**14. Examen et Adoption des recommandations et du rapport de la 22<sup>ème</sup> Conférence des DG**

**15. Cérémonie de Clôture de la 22<sup>ème</sup> Conférence des Directeurs Généraux des Douanes:**

**IV : DÉROULEMENT DES TRAVAUX**

**IV .1. Les priorities de agenda de l'OMD**

18. Le Secrétaire général de l'OMD a fait une présentation sur les domaines prioritaires de l'OMD qui sont au nombre de cinq : La facilitation des échanges, la technologie numérique, la sécurité dans le contrôle des passagers et des marchandises, la coopération entre la Douane et les impôts et la lutte contre les flux financiers illicites.

19. La facilitation des échanges: La facilitation des échanges est le premier domaine prioritaire de l'OMD dans un contexte d'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des échanges. A cet effet, le SG/OMD rappelle aux participants que la CKR est l'instrument principal le plus approprié pour la mise en œuvre de l'AFE.

20. la technologie numérique: Le SG a rappelé le thème 2016 de l'OMD sur la douane numérique qui constitue une transition pour l'accès aux données : En effet, le développement du commerce électronique pose le défi douanier de la lutte contre le commerce illicite. Les Administrations douanières doivent faire face à la fraude fiscale avec le développement des achats sur internet et lutter contre le commerce illicite.

21. La sécurité dans le contrôle des passagers et des marchandises: La problématique sécuritaire est devenue un enjeu pour toutes les Douanes. Des initiatives importantes sont en cours dans la Région pour faire face à ce problème. Le SG a rappelé, à cet effet, l'initiative SPC, sécurité par collaboration, développé par le Nigéria.

22. La coopération entre la Douane et les Impôts : la mobilisation des ressources internes est une donnée importante pour les gouvernements. C'est ainsi que des formes de coopération doivent être développées entre les Administrations des Douanes et celles des Impôts en vue de procéder à un échange d'informations. Cette question est inscrite à l'ordre du jour des prochaines sessions du conseil de l'OMD prévues en juillet 2017.

23. la lutte contre les flux financiers illicites: le SG/OMD a rappelé le mandat que les Chefs d'Etat du G20 ont donné à l'OMD pour entreprendre une étude sur la question. A cet effet, il a élaboré, en accord avec les Vice-Présidents des six Régions, un projet de plan d'action pour faire face à ces flux financiers illicites. Ce projet de plan d'action fera l'objet de discussion.

## **IV.2. Présentation et adoption du Rapport d'activités**

### **III.2.1. Secrétariat OMD**

24. Le rapport d'activités (1er janvier 2016 - 1er mars 2017) du Secrétariat a été présenté par M. Bernard Zbinden en sa qualité de Coordonnateur de la Région et s'est articulé autour de 3 axes majeurs: la mise en œuvre globale du renforcement des capacités, les programmes et activités de la Région OMD AOC et, enfin, l'adhésion des pays membres aux différentes normes de l'OMD.

25. I - La mise en œuvre globale du renforcement des capacités : À ce propos, M. Zbinden a tenu à rappeler que le programme d'assistance du Secrétariat est établi sur la base des requêtes et besoins annuels exprimés par les pays membres de la Région. Pour l'année écoulée, le programme de renforcement des capacités a été fortement influencée par les objectifs du plan stratégique régional (PSR) AOC 2013-2017, ainsi que les quatre thèmes majeurs de la CPG 2016 que sont la sécurité/sûreté, la douane numérique, l'Accord sur la Facilitation des Échanges (entrée en vigueur le 22 février 2016) et la mesure de performance.

26. Sur la base de l'évaluation annuelle des besoins, les pays membres de la Région ont été impliqués dans les différents programmes actions ci-après:

1- le programme MADAQ financé par la Suède et relatif à la gestion stratégique des ressources humaines dans la Région;

2 - le programme LMD (Leadership en Management de Développement) qui constitue une priorité dans le PSR et est destiné aux cadres supérieurs;

3 - le PACIR avec comme objectif majeur l'interconnexion en matière de transit;

4 - la CITES pour développer les capacités des pays membres en matière de collecte et de traitement des renseignements en matière de protection des espèces protégées;

5 - le programme de contrôle des conteneurs consistant à la mise en place d'équipes mixtes (douane, gendarmerie, autorités portuaires et aéroportuaires...) de ciblage des conteneurs à risque;

6 - le programme COLOMBUS pour la réforme et la modernisation des administrations douanières;

7 - le programme MERCATOR qui, au-delà de la facilitation des échanges, a finalement intégré le programme COLOMBUS précédemment cité;

8 - le programme HRMC-OMD-CNUCED pour la mise en œuvre de l'Accord de Facilitation des Échanges (AFE);

9 - le programme C-RED qui est une solution pour la gestion des crises humanitaires et catastrophes naturelles, en collaboration avec la CNUCED (acheminement rapide des secours);

10 - la mise en œuvre de la Mesure de Performance.

II - Les Opérations menées par l'OMD dans la lutte contre la fraude et impliquant la Région AOC : il s'agit notamment des opérations suivantes:

27. Westerlies, contre le trafic de drogue par les passagers aériens, qui a vu la participation de 16 pays membres de la Région,

28. Ailes africaines, pour la surveillance de la petite aviation avec 17 pays participants,

29. ACIM, pour la lutte contre le trafic de médicaments contrefaits, 18 pays membres y ayant pris part,

30. CRIPHARM I et II, lutte contre la criminalité pharmaceutique, qui a valu beaucoup de satisfaction tant du point de vue de l'initiative et expertise locale (par les BRLR AO et AC) et que des résultats y enregistrés;

31. Académie virtuelle d'orientation douanière pour la formation à distance des nouvelles recrues avec 6 pays participants pour l'instant, l'application n'étant disponible qu'en anglais;

32. les programmes de bourses habituellement proposés;

33. L'accréditation d'experts associés avec des résultats satisfaisants au sein de la Région, à l'exception du domaine relatif au transit;

34. À cela s'ajoute un certain nombre d'activités marquantes qui méritent d'être soulignées à titre spécifique. Il s'agit, entre autres, de l'atelier organisé en collaboration avec le CNUCED pour l'amélioration de la version standard de SYDONIA, celui sur le Contrôle a posteriori, les AOE, la gestion des risques et le renseignement.

35. Au total, les actions menées ont connu un niveau d'exécution satisfaisant par rapport à l'année précédente.

36. Le prochain rendez-vous à retenir dans l'immédiat est l'atelier combiné sur la FE et la 2ème conférence des donateurs prévu le 29 avril 2017 à Lomé.

### **III - Adhésion aux normes de l'OMD**

37. La Convention SH a reçu 22 adhésions

38. La KTO avec 11 adhésions avec le Benin comme nouvel adhérent

39. AFE-OMC qui compte 9 adhérents avec l'adhésion nouvellement enregistrée du Gabon, du Ghana, du Mali, du Nigeria, du Sénégal, du Tchad, du Niger, du Togo et de la Côte d'Ivoire.

40. En conclusion, M. Zbinden a insisté sur la nécessité d'une meilleure continuité des opérations de lutte contre la fraude postérieurement à leur tenue et a encouragé les pays membres de la Région à davantage exprimé leur besoins d'assistance pour plus d'ampleur des actions à mener dans la Région OMD AOC.

### **IV.2. 2 DOUANE NUMERIQUE**

41. La douane numérique s'aligne sur l'évolution du numérique, la Vice-présidence avait donné cette réflexion de la douane numérique au GTR Informatique qui a tenu sa dernière réunion du 04 au 06 avril à Abidjan.

42. Cette réunion avait pour but de : (i) Présenter les initiatives dans chacune des administrations, (ii) Partager les bonnes pratiques

43. Cette réunion a connu la participation de quatorze administrations, les administrations qui ont présentés leur expérience étaient seulement au nombre de neuf. Ces expériences sont très variées, elles partent de la mise en œuvre des systèmes d'informations aux procédures douanières

44. Le GTR a mis en place le forum qui est un espace virtuelle pour permettre aux administrations membres du GTR de travailler entre elles.

45. Pour terminer, le présentateur a mis un accent sur la mise en place des DATA CENTER pour la sauvegarde des données en cas de sinistres.

#### **IV.2.3. Vice-Présidence et Structures régionales**

46. La Vice-présidence a présenté son rapport et celui des structures régionales.

47. Le Vice-président a, dans ses propos liminaires, rappelé la vision de la Vice-présidence qui est celle de faire de la région AOC, une région de référence. Elle s'articule autour de la dynamisation des structures de la Région, la mise en place des structures efficaces ainsi que de la modernisation des administrations douanières de la région.

48. Au titre de la participation à des réunions régionales et internationales, le bureau de la Vice-présidence a participé à la réunion des Points de contact pour le renforcement des capacités tenue à Bamako, à la réunion du Sous -comité des Directeurs Généraux des Douanes de l'Union Africaine à Harare. il a en outre participé à la 76<sup>ème</sup> réunion de la Commission de Politique Générale à Moscou ainsi qu'à la 7<sup>ème</sup> réunion annuelle statutaire conjointe des Correspondants Nationaux de la Région OMD-AOC;

49. la 78<sup>ème</sup> réunion de la Commission de Politique Générale s'est beaucoup focalisée sur la gouvernance et le statut des structures régionales. A cet effet, la Région AOC y a contribué fondamentalement,

50. la vice-présidence a aussi participé aux réunions suivantes: la 12ième réunion Mondiale des Responsables BRRC, des CRF et le Bureau de Vice-présidence à Bruxelles du 02 au 03 mars 2017; la 8<sup>ème</sup> session du Comité de renforcement des capacités et la 16ième réunion du sous-comité sur l'éthique ;

51. La Vice-présidence a élaboré un document de travail sur le statut des organes régionaux de l'OMD. Ce document a servi de base de discussion lors de la session de la CPG à Moscou.

52. La Vice-présidence a procédé aussi à la présentation des candidatures régionales à des postes vacants au sein du Groupe Consultatif du Secteur Privé de l'OMD visant à obtenir de la région AOC la classification de ses besoins selon un ordre prioritaire dans dix domaines déterminés.

53. La Vice-présidence a répondu à une demande de la douane australienne à participer à la 22ème conférence des DGD.

54. En terme de perspective, la Vice-présidence va organiser la 2ième conférence des donateurs, poursuivre la coordination des activités des structures régionales et la promotion du plan stratégique ainsi que des outils de l'OMD.

55. En ce qui concerne les activités du FR d'Abuja, le Vice-président a indiqué comme activités réalisées entre autres par ce centre, l'organisation d'un atelier régional de formation sur l'évaluation en douane.

56. Il a aussi informé que le centre a accueilli en février 2017 un atelier sur le renseignement. Il a aussi pris part à la réunion de la 8ieme session du comité de renforcement de capacité.

57. Quant au CRF de Brazzaville; il a noté que ce centre a participé à la réunion des points de contact à Bamako au mali ainsi qu'à la 17<sup>ème</sup> réunion du Comité des Experts. Le CRF de Brazza a pris part activement à la révision du code des douanes de la CEMAC.

58. Quant au CRF de Ouagadougou, il a aussi participé à la 17<sup>ème</sup> réunion du Comité des experts tenue à Conakry en Guinée, ainsi qu'à la réunion mondial des CRF. Ce centre a également planifié l'organisation d'un atelier sur le contrôle à posteriori, mais cette activité n'a pas pu être réalisée faute de ressources et de disponibilité des Formateurs. Toutefois, un atelier similaire a été organisé au Cameroun. Le CFR a assuré la logistique des ateliers sur les amendements du SH2017, sur les règles d'origine ainsi que l'organisation d'une formation approfondie dans le cadre de Projet INAMA.

59. Concernant les activités des BRLR, le rapport indique qu'elles se résument à la participation à plusieurs ateliers au niveau régional et international. Ainsi les BRLR ont participé aux opérations suivantes: WESTERLIES V lutte contre la méthamphétamine et Ailes africaines 3. (Contrôle de l'aviation privée);

60. Les deux bureaux ont aussi organisé avec succès la deuxième édition de l'opération CRIPHARM (lutte contre la criminalité pharmaceutique) qui a enregistré 84 saisies de marchandises prohibées dont plus de 10 tonnes de médicaments. D'autres opérations ont enregistré la participation des deux BRLR. Le vice-président a aussi informé les DGD que les deux bureaux envisagent d'organiser des opérations comme BONOBO, SENGHOR.BAKWANGA;

61. En ce qui concerne l'alimentation du CEN, le Vice-président a indiqué que le responsable du BRLR AO a souligné une relative hausse de l'introduction des données au niveau de sa région,

62. Des formations sur le renseignement et l'analyse des risques ont été dispensées dans certaines administrations de la région par les BRLR;

63. Pour les activités du BRRC, la Vice-présidence a indiqué qu'elles sont relatives à la participation aux réunions suivantes : la 21<sup>ème</sup> Conférence des Directeurs généraux (Abidjan), la Réunion des points de contact AOC (Bamako), la Rencontre avec la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Rencontre avec l'administration des douanes de la Corée du Sud (12 et 13 décembre 2016, Abidjan).

64. Il a également rappelé la rencontre du BRRC avec la CEDEAO

qui a visé essentiellement à approfondir les relations CEDEAO/BRRC-AOC / Secrétariat OMD ; d'élaborer une base de collaboration entre les deux (2) structures au profit des Administrations des douanes de la CEDEAO et d'organiser conjointement un séminaire sur l'évaluation en douane et l'élaboration d'un fichier valeur au niveau sous régional grâce à l'appui de la GIZ.

**65.** Au titre d'assistance, la Vice-présidence a informé que le BRRC a supervisé la signature d'un protocole d'accord entre les douanes de la Guinée Bissau et celles du Sénégal

**66.** Le BRRC a également eu une rencontre avec les Douanes Coréenne. Cette rencontre vise à développer un cadre de mutualisation dans l'organisation et l'animation des séminaires organisées par l'une ou l'autre des parties et l'échange d'expériences, de bonnes pratique et d'experts entre le BRRC-AOC et la KCS.

**67.** Dans le même registre, la douane coréenne s'est engagée à soutenir le BRRC-AOC dans la mise en œuvre de sa stratégie de renforcement des capacités des Administrations membres de la Région en facilitant son accès au Fonds de Coopération Douanière de la Corée (KCF) basé à l'OMD.

**68.** Le BRRC a pris part à la 17ème réunion du comité des experts tenue à Conakry en Guinée

**69.** Le BRRC-AOC a mené six (6) missions d'assistance aux Administrations de la Région dont les objectifs sont: de partager avec les douanes du pays hôte un modèle de gestion de la performance par la planification stratégique ; d'analyser les tendances nationales des dernières années et d'Identifier les besoins de l'Administration des douanes du pays hôte en renforcement des capacités

**70.** Le BRRC a procédé à l'évaluation de la Feuille de Route 2016.

**71.** Le BRRC a participé en 2017 à la réunion du Comité de renforcement des capacités de l'OMD.

**72.** Il a aussi développé plusieurs outils tels que le site Web régional, l'outil d'aide à la décision dénommé "miroir," la matrice d'identification des besoins et enfin la mise en place de coordonnateur de développement national; pour chacune des administrations douanières de la région.

73. En ce qui concerne la synthèse des activités du GTR Informatique, le présentateur a indiqué que depuis la dernière réunion des DGD qui a adopté la structure organisationnelle du GTR en avril 2016, à Abidjan, le groupe a poursuivi son travail par la mise en place des trois commissions à savoir :(1) La commission gouvernance des technologies de l'information ;(2) la commission développement de solutions informatiques au sein des administrations douanières et (3) la commission collaboration entre administrations douanières.

74. Les membres des différentes commissions ont été nommés de même que les coordonnateurs de chacune d'elles. Ainsi pour la commission 1 les membres sont: Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, République Démocratique du Congo, Sao-Tomé et Sénégal qui assure la coordination; pour la commission 2, les membres sont: Centrafrique, Côte d'Ivoire, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sierra Leone. et le Cameroun assurant la coordination et enfin la commission 3 a pour membres: Benin, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mauritanie, Tchad, Togo qui assure la coordination du groupe. Toutefois le présentateur a indiqué que certains pays n'ont pas encore désigné leurs experts. Il s'agit du Cap-Vert, du Gabon, de la Guinée Bissau, de la Sierra Léone et du Tchad.

75. La première réunion des commissions ont eu lieu les 6 et 7 avril 2017 à Grand Bassam en Côte d'Ivoire avec la participation des représentants des 14 administrations douanières, du BRRC, du Secrétariat de l'OMD et du Bureau de la Vice-présidence.

#### **IV.2.4 Evaluation de la mise en œuvre des recommandations de la 21ième conférence des DGD**

76. Le bureau de la Vice-présidence a commencé la présentation de la mise en œuvre des recommandations par la déclinaison de la méthodologie employée qui s'appuie sur le thème de l'OMD à savoir l'analyse des données. Ainsi la collecte des données et leur analyse ont permis au bureau de la vice-présidence de dresser un tableau présentant les résultats de chaque administration.

77. Aussi l'analyse des résultats a permis de catégoriser les mises en œuvre des recommandations en trois catégories: non d'exécutée; partiellement exécutée ou totalement exécutée. Il est à noter que 32 recommandations ont été formulées lors de la 21ième conférence des DGD. Elles se subdivisent en 11 recommandations dans le domaine de renseignement; 08 recommandations sur les TIC et 13 recommandations relatives au renforcement des capacités.

78. Pour les résultats enregistrés, on note globalement que 18 administrations ont répondu à l'exercice d'auto-évaluation des recommandations et 5 administrations n'ont pas répondu.

79. Le résultat montre que pour le renseignement 22% des recommandations n'ont pas été exécutées, 44% ont été partiellement exécutées et 34% totalement exécutées. Pour le TIC, on note que 9% des recommandations n'ont pas connu de début d'exécution;32% sont partiellement exécutées et 59% des recommandations sont totalement exécutées. Le dernier axe relatif au Renforcement des capacités a, quant à lui enregistré le résultat suivant:13% des recommandations sont non exécutées ; 43% des recommandations sont en cours d'exécution et 44% des recommandations sont totalement exécutées.

80. Le Bureau de la Vice-présidence a encouragé le partage d'expériences pour la mise en œuvre des recommandations. Il a aussi invité les administrations douanières à initier des projets nationaux à soumettre aux donateurs à la conférence des donateurs de la région AOC et à saisir les opportunités offertes par l'AFE (assistance technique mesures catégorie C)

81. La Vice-présidence a aussi proposé le retrait des recommandations totalement exécutées à plus de 60% pour éviter leur nombre pléthorique et le maintien des Recommandations exécutées à moins de 60% pour garantir leur mise en œuvre.

82. Cette proposition a fait l'objet de débats entre les participants La Conférence a finalement décidé de dissocier les anciennes recommandations des nouvelles. Les anciennes recommandations seront annexées à la présente.

#### **IV.3.Evolution de la stratégie régionale et du Plan Stratégique Régional**

83. Le Directeur du Bureau Régional de Renforcement des Capacités, M. Souleymane SANGARE, a fait une présentation axée sur deux points : le bilan du cycle 2013-2017 et les perspectives du 3ème cycle de planification 2018-2020.

84. En ce qui concerne le bilan du cycle de planification 2013-2017, le Directeur du BRRCC est revenu sur le contexte du renforcement des capacités des Douanes dans un monde caractérisé par des évolutions rapides. Aussi dit-il que les Administrations douanières doivent, du fait de leur position centrale, faire face à des préoccupations liées à la mondialisation, à la sécurisation de la chaîne logistique et à la compétitivité des entreprises.

85. Pour faire face à ces défis, la Région s'était dotée d'un plan stratégique 2013-2017 basé sur les cinq axes suivants : Leadership, management stratégique, Procédures douanières, Partenariat, Ressources humaines.

86. Pour tous ces axes le BRRCC a dégagé une tendance globale sur les progrès réalisés par la région en se basant sur l'exercice d'auto-évaluation dont la méthodologie a été présentée. Il a ressorti également les progrès par pays, même si de façon générale quelques défis continuent à se poser, notamment, en matière d'éthique et de bonne gouvernance, de développement des capacités des personnels chargés de modernisation au sein des administrations, en matière de gestion des ressources humaines relativement à la mobilité du personnel, de gestions coordonnées des frontières, de partenariat avec les autres administrations et de lutte contre la criminalité transnationale organisée.

87. Pour les perspectives du cycle de planification 2018-2022 le plan stratégique en cours vient d'arriver à son terme. La Région entrera dans un troisième cycle de planification 2018-2022.

88. Le Directeur du BRRCC a décliné les orientations du futur plan qui reprendra les cinq axes. Toutefois, les modifications suivantes pourront être apportées :

89. améliorer les objectifs et ajouter des orientations nouvelles pour chaque axe ;

- fiabiliser les exercices d'auto-évaluation ;

- aligner les stratégies nationales sur la stratégie régionale ;
- adapter les stratégies et orientations de réforme aux réalités des administrations ;
- renforcer la collaboration entre administration à travers le programme régional de coaching.

#### **IV.4. Présentation et adoption du Rapport Financier et du Budget pour 2016/2017 - Comité Financier et d'Audit AOC**

90. Le Comité a présenté dans un premier temps l'état des cotisations de chaque pays et le rapport d'exécution du budget régional 2016-2017 et dans un second temps le projet de budget 2017-2018.

##### **IV.4.1. Examen du Rapport du Comité des Finances et d'Audit AOC:**

91. L'examen du rapport du Comité de Finances et d'Audit s'est fait en deux temps: la présentation des contributions annuelles et celles de l'exécution du budget régional.

92. La Commission a présenté le budget régional 2016/2017 ainsi que les états financiers pour l'exercice 2015/2016 à la conférence des Directeurs Généraux en Avril 2016.

##### **IV.4.2.Rapport sur les contributions annuelles, décaissements et situation du compte bancaire de la Région**

93. Le Comité de Finances et d'Audit a présenté un tableau récapitulatif des contributions de chaque administration membre au Fonds régional. il ressort de cette présentation que seules les cotisations de six administrations membres (Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Guinée et Gabon et la République Centrafricaine) ont été virées effectivement dans le compte régional à la date du 25 avril 2017.

94. Pour Certaines administrations (République de Congo, Niger, Bénin, Mali, Mauritanie et Gambie), les preuves de versement ont été apportées, mais les sommes ne sont pas encore virées dans le compte du fonds régional.

95. Cette situation résulte du mauvais remplissage du formulaire de versement.

96. Le Comité a enfin félicité les administrations qui se sont acquittées de toutes leurs cotisations et a encouragé les autres pays à s'en acquitter le plus promptement possible.

#### **IV.4.3.Rapport du Comité des Finances et d'Audit**

97. Le Comité a présenté les États Financiers pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

98. Les dépenses sont établies sur le budget approuvé de €439,600 pour l'année en cours d'étude

99. Les dépenses imputées à ce budget ont atteint le montant de €208,439 (47.4%) laissant ainsi un excédent de €231,161 (52.6%).

100. Les entrées totales pour la période du 1er April 2016 au 31 Mars 2017 s'élevant à €110,460 contre des dépenses totales de €208,439 laissant un déficit de €97,979.

101. Le Fonds total cumulé s'élevant à €487,599 qui représente le solde actuel en bancaire.

102. La réalité est que les contributions des administrations membres n'ont pu financer les opérations de la région. Donc un fond additionnel de €97,979 du premier bilan bancaire a été utilisé pour soutenir les opérations de l'année en étude.

#### **IV.4.4.Projet de budget régional 2017-2018**

103. Le projet de budget 2017-2018 de la région a été présenté au Comité des experts et s'élève à un montant de 555.970 euros.

104. Ce budget a fait l'objet de discussions au niveau du comité des experts qui ont estimé que, compte tenu de l'importance des activités de renforcement des capacités, le budget soit majoré de €75.000 soit

€25.000 par CRF. Ce réajustement portera le budget régional à €586.970.

105. Le budget consolidé pour l'exercice 2017-2018, revu par le Comité de Finances et d'Audit, s'élève à €555,970. Ce montant est destiné au financement des activités les plus pertinentes de la Région.

106. Ce budget n'intègre pas les frais de fonctionnement des services administratifs des différentes structures qui sont pris en charge par les administrations hôtes.

107. Pour permettre une bonne exécution du budget régional, le Comité des Finances et Audit a fait les recommandation suivantes: (i) les contributions des pays membres doivent être faites durant l'année financière (du 1er avril au 31 Mars) chaque année; (ii) le Bureau du vice-président doit commencer à envoyer des rappels aux administrations membres 3 mois avant la date du 31 mars leur demandant à recevoir des copies du SWIFT pour une traçabilité facile des paiements et enfin (iii) le vice-président doit travailler avec des administrations qui accusent des arriérés afin de comprendre les raisons des arriérés et procéder à leur recouvrement.

108. Le Budget 2017-2018 d'un montant de €555,970 a été adopté par acclamation.

#### **IV.5. Présentation des recommandations de la 18<sup>ème</sup> réunion du Comité des Experts AOC**

109. L'équipe des rapporteurs a présenté les recommandations issues de la 18<sup>ème</sup> réunion du Comité des experts qui s'est tenue les 25 et 26 avril 2016 à l'Hôtel King Fahd Palace de Dakar.

110. Les Directeurs Généraux ont exprimé leur satisfaction à la présentation des différents rapports des structures régionales et du groupe de travail informatique.

111. La conférence a pris acte des recommandations pour examen et adoption ultérieure.

#### **IV.6. Evolutions et défis en matière des sociétés d'Inspection:**

112. Le Coordonnateur Régionale de l'OMD a présenté dans un premier temps la situation et l'évolution générale des sociétés

d'inspection dans la région et la RDC et le Ghana ont présenté leurs expériences en matière de programme de sortie avec ces sociétés.

- Présentation de la situation et des évolutions des sociétés d'inspection dans la région AOC

**113.** Le coordonnateur régional de l'OMD a indiqué que la prise en charge de la problématique des sociétés d'inspection a commencé en 2013 par la déclaration de Niamey qui incite les administrations douanières de la région à s'approprier des fonctions externalisées.

**114.** Par la suite, l'OMD a mis en place le " Dossier Recettes" qui est un instrument pouvant aider les administrations douanières à sortir des programmes avec les sociétés d'inspection

**115.** En quelques années, plusieurs administrations douanières ont réussi à mettre fin aux contrats avec les sociétés d'inspection: c'est le cas de la Mauritanie et du Nigéria en 2013, du Ghana en 2015, de la RDC en 2016 et de la Guinée le 31 mai 2016. Certains pays comme le Burkina Faso, le Togo, le Ghana et la Sierra Léone ont envoyé des requêtes d'assistance à l'OMD.

**116.** Il aussi indiqué que des missions techniques ont été conduites dans certains pays. Ces missions d'assistance peuvent être faites soit au niveau politique pour sensibiliser les dirigeants sur la nécessité que les administrations douanières se réapproprient les missions externalisées, soit au niveau stratégique pour aider à la planification, soit au niveau technique par la mise en place des formations à travers des experts de l'OMD en matière d'évaluation, de règles d'origines ou classement tarifaire.

**117.** Le coordonnateur a fait remarquer que les Sociétés d'inspection proposent aujourd'hui d'autres services aux gouvernements sur d'autres thématiques tels que le suivi des cargaisons par satellite, les scanners, les guichets uniques, la gestion des risque etc. Aussi appelle-il nos administrations douanières à renforcer leurs capacités pour éviter le recours à ces sociétés.

**118.** Il a terminé ses propos par le constat que bien que tous les contrats avec les sociétés d'inspection ont prévu le transfert des technologies, aucune administration n'en a bénéficié.

- Présentation de la situation en République Démocratique du

Congo(RDC).

119. Le Directeur général des Douanes de la RDC, après avoir adressé ses félicitations et remerciements aux douanes sénégalaises pour la qualité de l'organisation de la conférence, a partagé avec l'assistance l'expérience de la RDC en matière d'appropriation des missions des Sociétés d'inspection par son administration.

120. La réforme phare des Douanes congolaises a consisté à mettre en place une structure de ciblage dénommée Système Orange et composée de cadres bien formés chargés exclusivement de l'évaluation des marchandises par la mise en place d'un mécanisme de gestion du risque basé sur l'évaluation.

121. Le Système Orange émet, à ce titre, des avis sur les déclarations suivant les informations et documents fournis, permettant ainsi aux vérificateurs sur le terrain de revoir leur mode de calcul surtout sur des marchandises ayant un impact important sur la collecte des recettes.

122. A ce jour, cinq Directions commerciales sur 12 sont connectées à ce système en attendant sa généralisation à toutes les provinces de la RDC.

123. Le Système orange a, dès lors, permis une augmentation sensible du niveau de collecte des recettes et une baisse progressive des sous-évaluations surtout pour l'année 2016, marquant la systématisation de la réforme entamée.

124. A cela s'ajoutent d'autres réformes en appoint. Il s'agit, notamment, de la signature des Accords d'Assistance mutuelle administrative avec un certain nombre de pays comme l'Ouganda, l'Angola, la Tanzanie, la Zambie etc., avec l'envoi de représentants permanents dans certaines capitales. Cela permet ainsi d'instaurer un échange permanent de données entre les pays signataires.

125. La mise en place d'un Système de Suivi électronique des marchandises est également d'un apport considérable, car permettant aux services opérationnels de suivre l'évolution et la trajectoire des marchandises en transit.

126. La RDC a, enfin, en perspective l'interconnexion de l'ensemble de ses régies financières.

127. Les défis à relever ne manquent pas pour mener ces réformes à terme et de manière efficiente. Il s'agit, notamment, d'une meilleure maîtrise de l'énergie, de la connexion permanente et généralisée des services, ainsi que du renforcement des capacités des agents des Douanes surtout en matière d'évaluation, de classification et de maîtrise des outils de télécommunication et du commerce électronique; nécessitant ainsi des financements conséquents.

- Présentation de la situation en Ghana

128. L'évaluation douanière se base sur le système de codage fondé sur les accords de l'OMC sur l'évaluation des marchandises.

129. Le Ghana avait lancé le programme des pré-inspections au départ par CÔTE CNA et la SGS, ensuite par l'inspection à destination par les sociétés BIVAC et ICS.

130. L'augmentation du trafic des marchandises vers le GHANA avait poussé le gouvernement à recruter d'autres sociétés qui sont passé de deux à cinq jusqu'en 2012, et avaient pour mandat :

- L'évaluation des marchandises entrant au GHANA ;
- Donner une classification à ses marchandises

131. Le constat est que ses différentes sociétés d'inspection n'étaient jamais tenus responsables des erreurs commises en matière d'évaluation et de classification, et chaque société d'inspection avait sa propre base de données.

132. A la fin de ses contrats qui étaient arrivés à terme et à la faveur de la déclaration de Niamey de 2013, le gouvernement a demandé à la douane de renouer avec ses fonctions d'évaluation et de classification.

133. Pour se faire l'administration des douanes du GHANA avait demandé à l'Organisation Mondiale des Douanes de les soutenir sur des formations en matière d'évaluation.

134. Ensuite le gouvernement a procédé à la révision du cadre réglementaire à la matière pour donner ce mandat à l'administration des douanes qui a mis en place un comité pour procéder à l'évaluation des marchandises entrant au GHANA

135. Ce comité a mis en place un plan d'action pour la prise en main de cette fonction d'évaluation des marchandises avec un plan de communication (avec les medias) afin de communiquer avec les usagers.

136. Pour une meilleure prise en main, le gouvernement a recruté une société pour un appui à ce comité.

137. Le travail de ce comité se fait uniquement par internet sans support papier ; les usagers soumettent leur demande d'évaluation par internet sur la plateforme

138. La copie du rapport d'évaluation est envoyée électroniquement à la douane par l'usager.

139. IV.7. Evolutions et défis en matière d'interconnexion des systèmes de transit.

140. Mme le Colonel NIAMBE Yvonne des Douanes de Côte d'Ivoire a fait une présentation sur le projet d'interconnexion des administrations des Douanes de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso, du Sénégal et du Togo.

141. Elle a axé son intervention sur le contexte du projet, ses objectifs, les résultats attendus, la structure de gestion, les activités, et l'évaluation financière

142. S'agissant du contexte du projet, elle a indiqué que le développement du commerce international et la nécessité d'une facilitation des échanges font obligation aux administrations douanières de moderniser les procédures notamment le domaine de l'interconnexion des systèmes informatiques.

143. Pour répondre à cette préoccupation, des expériences diverses ont été développées dans la Région. En effet, la CEDEAO avait déjà adopté la Convention TRIE qui a connu des insuffisances dans la mise en œuvre tout comme le logiciel ALIX développé par la Côte d'Ivoire et le Ghana.

144. Dans le cadre de la mise en œuvre des Accords de partenariat économique, l'Union européenne et la Côte d'Ivoire ont initié le projet d'interconnexion des Administrations douanières entre la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso. Le projet a été étendu au Sénégal

et au Togo.

**145.** Parlant des objectifs du projet, elle a souligné qu'il s'agit de :

- faciliter et sécuriser les échanges internationaux par la mise en œuvre des meilleures pratiques commerciales conformément au cadre des normes de l'OMD
- améliorer l'efficacité et l'efficience des procédures de transit ;
- améliorer la prévention et la détection des fraudes ;
- simplifier et sécuriser les opérations de transit ;
- permettre un échange électronique des données du transit ;
- mettre en place une base de données régionales sur le transit ;
- obtenir à l'avance les informations cargo électronique pour confirmer les recettes publiques ;
- réduire la falsification des documents

**146.** Quant aux résultats attendus, ils sont déclinés comme suit :

- La fraude et la contrebande sont réduites dans la région par conséquent les recettes douanières sont sécurisées ;
- Les mouvements des marchandises sont suivis, les statistiques sont fiables pour un meilleur ciblage de profil de gestion du risque ;
- La saisie unique des données contribuera à la célérité dans les opérations de dédouanement et à la réduction des coûts aux postes frontalières ;
- L'environnement des affaires dans la région est amélioré.

**147.** La structure de gestion du projet repose sur trois organes : Un comité de pilotage ; un comité technique et un comité de projet.

**148.** L'exposé des activités a été axé sur les différentes étapes du projet : la phase d'étude, la phase de réalisation, les projets bilatéraux et les actions à exécuter.

149. L'évaluation financière du projet a été effectuée en relation avec les différents pays membres. Son coût financier est estimé à 13 144 933 dollars US. La mise en œuvre du projet est subordonnée à l'acquisition de financements.

150. Intervenant à son tour, le représentant de la Commission de la CEDEAO a indiqué que la CEDEAO va s'appuyer sur le projet PACIR et va asseoir un partenariat avec la CNUCED pour développer les différents modules. Il a indiqué que la somme de 774.050 US dollar est débloquée pour la formation des informaticiens douaniers des pays membres du PACIR pour le développement du module.

151. Il a souligné qu'un partenariat est en cours avec la GIZ pour appuyer la CEDEAO afin de poursuivre le projet d'interconnexion. Il en est de même pour le 3<sup>ème</sup> FED dont une bonne partie du fonds octroyé sera destinée au projet d'interconnexion

#### **IV.8. Sûreté/Sécurité : le Projet SPC++ - Nigeria**

152. Le Nigeria, pays leader a d'abord fait la genèse de SPC++ a et ensuite développé toutes les évolutions du Projet SPC++ qui a été approuvée par la conférence des DG tenue à Abidjan en avril 2016, comme une initiative régionale visant à lutter contre l'insécurité grandissante dans la région.

153. Le présentateur a indiqué que la première démarche à consister à l'élaboration par le Nigéria, de la note conceptuelle du projet qui a été envoyée aux administrations participantes au projet (Bénin, Cameroun, Niger, Nigéria, RCA et Tchad) pour recueillir leurs observations et les inviter à désigner leurs experts au sein du comité technique.

154. Dans une seconde étape, le projet a fait l'objet de promotion à des ateliers et séminaires tels que la réunion annuelle conjointe des correspondants nationaux des BRLR, à la conférence PICARD tenue à Manille et à des Universités comme celle de Victoria au Canada.

155. D'autres structures comme le Secrétariat de l'OMD, l'Initiative Mondiale contre le Crime organisé, la région MENA ainsi que la

Tunisie ont marqué leur intérêt pour ce projet et ont apporté leur appui lors de la première réunion du Comité technique.

**156.** Lors de cette première réunion du comité technique, des zones frontalières communes aux pays participants au projet ont été identifiées pour faire l'objet d'une étude avec l'appui de l'Unité de recherche de l'OMD, sur la vulnérabilité de la présence douanière et le rôle de la douane dans les zones de conflit ou potentiellement "conflictogène". Cette étude permettra à terme, de mesurer les coûts et les effets de la fragilité des frontières sur le commerce.

**157.** La réunion d'Abuja a également retenu le principe de la mise en place d'un cadre juridique sur la base du modèle du protocole de l'OMD sur l'assistance mutuelle administrative, l'élaboration d'un document de plaidoyer pour les DGD et la définition d'un calendrier pour la mise en œuvre du Projet.

**158.** Sur le plan des évolutions enregistrées, il a indiqué que la réunion d'Abuja a mis en évidence la nécessité de la définition d'un cadre commun sur le rôle des douanes dans la sécurité, l'établissement d'un lien formel entre la sécurité et le développement et la nécessité du partage de renseignement; tels sont les leçons tirées de la première réunion du Comité Technique de SPC++.

**159.** Prenant le relais, le comptroller General des douanes du Nigeria a annoncé la présentation du Projet SPC++ à la prochaine conférence des donateurs. En outre, il a requis l'engagement de toutes les administrations pour que le projet SPC++ soit une référence au niveau mondial.

**160.** L'administration des douanes du Mali a réitéré son engagement de faire partie des six pays qui pilotent le projet.

#### **IV.9. Conférence des donateurs AOC:**

- Deuxième Conférence 2017: Résultats et conclusions**

**161.** La Vice-présidence a informé que la deuxième conférence des donateurs aura lieu du 29 mai au 02 juin 2017 à Lomé au Togo. Cette réunion sera précédée de l'atelier sur les AFE

162. Le bureau de la Vice-présidence a indiqué qu'à cette date, seules sept administrations douanières se sont inscrites.

163. Il a aussi rappelé que onze projets à caractère régional et six projets à caractère national ont été répertoriés. Seul le Sénégal a envoyé son projet.

164. Aussi, les administrations ayant annoncé des projets à caractère nationaux ont été invités à faire parvenir leur projet à la Vice-présidence dans un délai d'une semaine à partir de la fin de la présente conférence.

#### **IV.10. Séance à huis clos pour les Chefs de Délégation:**

165. La séance à huis clos des Directeurs généraux et chefs de délégations des Pays membres de la Région a retenu, à l'issue de ses travaux :

166. *(i) Sur la gouvernance à l'OMD* : les discussions ont porté sur la proposition de l'Australie relativement aux mandats du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint. Le document produit par les Douanes australiennes propose le renouvellement du mandat, une seule fois, et devrait s'appliquer après les prochaines élections du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint, respectivement en 2018 et 2019.

167. Pour rappel, lors de la session du Conseil en juillet 2016, la question de la limitation du renouvellement des mandats de ces derniers a été soulevée et a abouti à un vote qui a consacré le statuquo, en l'absence d'une majorité qualifiée des voix pour un changement (absence de limitation des mandats). Il a été également rappelé que suite à cela, la Commission de politique générale tenue à Moscou en décembre 2016 a abordé la question, sans pour autant parvenir à une décision.

168. Les Directeurs généraux, après avoir analysé la proposition australienne, ont rappelé la position commune de la Région pour le statuquo, arrêtée lors du huis clos de leur 21ème conférence. Ils ont ainsi indiqué la nécessité de rester constant par rapport à cette position déjà exprimée, d'autant plus que selon eux, il est trop tôt de rouvrir ce débat et non opportun de remettre en cause une décision démocratiquement arrêtée par le Conseil seulement lors de sa

dernière session.

169. Les Directeurs généraux et chefs de délégation ont ainsi réaffirmé leur position favorable au maintien du statu quo (absence de limitation de mandat).

170. Par ailleurs, ils ont invité à susciter une candidature éventuelle de la Région en 2018, pour le poste de Secrétaire général adjoint, devenu vacant.

**171. (ii)Sur le renouvellement des membres de la Région aux organes de l'OMD : les Directeurs généraux ont désigné pour :**

172. le Comité financier : la Gambie ;

173. le Comité d'Audit : le Gabon et le Togo ;

174. la Commission de Politique générale : le Nigéria et la République démocratique du Congo.

**175. (iii)Sur les lieux et dates des prochaines réunions :** les Directeurs généraux ont demandé à la Vice-présidence de procéder à des consultations avec tous les membres pour d'éventuelles candidatures. Par conséquent, les lieux et dates des prochaines réunions seront définitivement arrêtés lors de la réunion régionale qui aura lieu en marge de la prochaine session du Conseil, prévue au mois de juillet à Bruxelles.

**176. (iv)Sur la réunion du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'Union africaine, prévue au mois de mai prochain à Abuja :** les Directeurs généraux, après avoir reconnu la nécessité de discuter des questions liées à la Zone de libre-échange continentale et au Prélèvement de 0,2% de l'Union africaine, ont invité les membres à y participer massivement.

177. Les Directeurs généraux ont aussi rappelé que l'effectivité du Prélèvement de l'UA reste subordonnée à la détermination des modalités pratiques de sa mise en œuvre. Ils ont ainsi fortement insisté sur la nécessité de tenir dans les meilleurs délais, les travaux du Comité technique mis en place à cet effet, lors de la 8ième réunion du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'Union africaine.

**178. (v)Sur les questions diverses** : les Directeurs généraux ont :

**179.** invité le Comité financier à examiner la possibilité de délivrer des pièces justificatives aux membres lors des versements des contributions ;

**180.** noté la pertinence d'inviter, lors des prochaines réunions, les membres du Secteur privé, à titre d'observateurs, en vue de renforcer le partenariat entre les Administrations douanières et ces derniers ;

**181.** indiqué la nécessité d'assurer une meilleure articulation entre la réunion des experts et la conférence proprement dite.

#### **IV.11.Présentation du Guide Régional**

**182.** la conférence a estimé que la présentation ce point est sans objet

#### **IV.12.Le Statut des structures régionales de l'OMD**

**183.** La Vice-présidence a indiqué que c'est lors de la 75ème session du Conseil, qu'il a été demandé à la Vice-présidence de la région AOC de mener une réflexion sur les statuts de structures régionales (BRRC, CRF et BRLR).

**184.** La Vice-présidence a adopté une méthodologie qui a consisté à faire la compilation de tous les documents de l'OMD traitant des questions des structures régionales et de mener une consultation avec les responsables de ces structures. Il ressort de l'analyse que les structures régionales ont été mises en place sur la base des accords signés entre l'OMD et les pays hôtes. De ce fait, le personnel travaillant dans ces structures a juste un statut d'attachés techniques, ce qui les prive des priviléges octroyés aux personnels travaillant dans les organisations internationales.

**185.** Aussi, la région est parvenu à trois hypothèses pouvant être assignées comme statuts aux structures régionales:(i) considérer les structures régionales comme des démembrements de l'OMD et de cet fait l'OMD signe un accord de siège avec les pays hôtes, (ii) considérer les structures régionales comme des entités autonomes, auquel cas, il faut les doter de la personnalité juridique propre , (iii) enfin comme dernière hypothèse retenue c'est de considérer les structures

régionales comme des entités mixtes OMD/Région et dans ce cas il faut clarifier les responsabilités de chacune des structures et définir leur cadre juridique.

**186.** Intervenant sur le sujet, le représentant du Secrétariat a indiqué que l'OMD est en train d'examiner les trois propositions et le résultat sera présenté à la Session de la Commission de Politique Générale au mois de juillet.

#### **IV.13.Examen et Adoption des recommandations et du rapport de la 22<sup>ème</sup> Conférence des DG**

**187.** Le rapport de la 22<sup>ème</sup> Conférence n'a pas fait l'objet d'examen par la Conférence des DGD. il sera envoyé par la Vice-Présidence aux administrations douanières pour observations.

**188.** les recommandations ont été adoptées après amendements par la Conférence des DGD et sont jointes au présent rapport.

#### **IV.14.Visite du Ministre des Finances et de la Planification**

**189.** N'ayant pas assisté à la cérémonie d'ouverture, le Ministre des finances et de la Planification s'est adressé à la Conférence des DGD le deuxième jour des travaux.

**190.** Dans son allocution, il a souhaité, en son nom propre et au nom de Son Excellence Monsieur MACKY Sall, Président de la République du Sénégal et du Premier Ministre, la chaleureuse bienvenue à tous les participants et s'est réjoui du choix de Dakar pour abriter pour la deuxième fois Conférence des DGD de la Région Organisation Mondiales des Douanes pour l'Afrique Occidentale et Centrale, juste après le forum sur la Technologie de l'Information.

**191.** Il a encouragé toutes les administrations à intensifier l'utilisation des technologies de l'information pour une meilleure gestion des risques mais également pour la célérité des opérations douanières.

**192.** Il a souligné le rôle important que jouent les administrations douanières nonobstant tous les défis auxquels elles doivent faire face. Il les a exhortées à s'investir pleinement sur le projet de Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC)

193. Il a terminé ses propos en réitérant l'engagement des plus hautes autorités à soutenir la mise en œuvre des recommandations qui seront issues des travaux.

## **IV.15. Remise des Prix par le BRRC**

194. En marge des travaux de la 22ème Conférence, le BRRC a remis le prix Kunio MIKURYA DE COACHING REGIONAL à l'administration des Douanes du Sénégal pour l'assistance apporté à la Douane de Guinée Bissau.

195. Le deuxième prix a été remis au Service de l'Informatique de la Côte d'Ivoire pour avoir aidé la région à mettre en place son site web et toutes les applications qui y sont développées.

## **VI.CEREMONIE DE CLOTURE**

196. Clôturant les travaux, Monsieur PAPA OUSMANE GUEYE Directeur Général des Douanes du Sénégal a apprécié la qualité des débats qui ont abouti à des recommandations pertinentes. Aussi, a-t-il insisté sur l'importance de leur mise en œuvre immédiate, compte tenu de la vitalité et de la pertinence des questions de modernisation douanière.

Fait à Dakar, le 28 avril 2017

La Conférence des DGD/AOC



**Recommandations de la 22<sup>ème</sup> Conférence des  
Directeurs généraux des douanes de la Région OMD-  
AOC**

La vingt-deuxième Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région de l'OMD de l'Afrique Occidentale et Centrale, s'est tenue au King Fahd Palace hôtel, à Dakar, au Sénégal, du 26 au 28 avril 2017.

Cette importante rencontre, inscrite dans l'agenda des activités de la Région OMD-AOC, a enregistré la participation de vingt-un (21) administrations membres de la Région, sur un total de vingt-trois (23), de la Vice-présidence du Secrétariat de l'OMD, du Bureau Régional de Renforcement des Capacités, des Centres Régionaux de Formation de Ouagadougou, de Brazzaville et d'Abuja, des Bureaux Régionaux de Liaison, chargés du Renseignement de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique Centrale, de la Commission de l'Union Africaine, des commissions de la CEDEAO et de la CEMAC.

Au terme des travaux, les Directeurs Généraux ont formulé les recommandations ci-après:

## **I. Au titre de la technologie de l'information et de la communication**

### **Aux Administrations des Douanes:**

- d'élaborer une cartographie des risques des services ou directions informatiques ;
- de se doter d'outils décisionnels en vue d'un meilleur pilotage des activités ;
- de renforcer le processus de Gestion Electronique des Documents (GED) dans le but d'une dématérialisation totale des procédures et services;
- de disposer de services d'écoute et d'assistance dédiée aux usagers ;
- de s'engager résolument vers l'interconnexion des systèmes;
- d'inviter les Administrations douanières à prendre les dispositions nécessaires pour l'informatisation de la gestion du renseignement douanier

## **A la CEDEAO et la CEMAC :**

- de mettre en place un cadre légal et réglementaire, en matière de gestion du transit international

## **Au GTR informatique :**

- de proposer une stratégie pour une meilleure appropriation du Sydonia par les administrations qui l'utilisent .

## **II. Au titre des actions liées aux renseignements**

### **A la Vice-présidence :**

- d'œuvrer à la mise en place d'un Protocole d'Accord pour l'échange d'informations et de renseignements entre les administrations des Douanes des pays de la Région ;

### **Aux administrations des Douanes :**

- de poursuivre les efforts pour l'acquisition et la mise en place de bases de données nationales sur la fraude douanière ;
- de s'approprier les outils et instruments de l'OMD en matière de renseignement, notamment le réseau des BRLR, le CEN et le nCEN.

## **III. Au titre des mesures à envisager pour répondre aux grands défis de la région:**

### **A la Vice-présidence:**

- d'éditer et de faire du document stratégique sur les domaines prioritaires de la Région OMD-AOC un guide régional et d'inviter les administrations douanières membres à mieux contribuer à son amélioration;

- de développer la coopération entre la région OMD-AOC avec les autres régions en matière de bonnes pratiques ;
- d'organiser dans les meilleurs délais un atelier régional avec toutes les parties prenantes pour mener une réflexion profonde sur la question de la garantie en matière de transit;
- de mener une étude sur les Postes de contrôle juxtaposés (PCJ) dans le contexte de la facilitation des échanges.

### **Aux administrations des Douanes:**

- de contribuer à la ratification de l'accord de Bali qui doit être notifié à l'OMC;
- d'enrichir le document proposé par le GTR sur les grands défis de la région OMD-AOC et le transmettre au pays leader avant la prochaine réunion du Comité des experts.

## **IV. Au titre du renforcement des capacités**

### **Au BRRC:**

- de procéder au recensement de tous les experts accrédités de la région afin de mettre un répertoire de formateurs à la disposition des centres régionaux de formation.

### **Aux Administrations des douanes :**

- de vulgariser les outils et instruments de l'OMD en les inscrivant dans les modules de formations de leurs personnels ;
- de créer les conditions de restitution des savoirs acquis lors des formations ou ateliers régionaux.

## **V. Au titre du Fonds régional**

### **Aux administrations des Douanes:**

- de s'acquitter de leur contribution financière au plus tard le 31 Mars de chaque année ;

### **A la Vice-présidence :**

- d'envoyer des lettres de rappel des contributions aux administrations membres 3 mois avant la date limite fixée 31 mars de chaque année.

## **VI. Au titre de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations**

### **A la Vice-présidence :**

- d'envoyer la matrice de suivi de mise en œuvre des recommandations aux Administrations des douanes deux mois avant la réunion du comité des experts

### **Aux administrations des Douanes:**

- de procéder à l'exercice de suivi de mise en œuvre des recommandations et de transmettre la matrice renseignée à la Vice-présidence un mois avant la réunion du Comité des experts.

## **Décisions**

La conférence des Directeurs Généraux des Douanes a décidé :

## **1- Au titre des finances et de l'audit régional :**

- de donner quitus pour la gestion financière de l'exercice 2016-2017 et d'adopter le budget pour l'exercice 2017-2018.

## **2- Au titre des actions liées au renseignement**

- de créer un Comité technique régional sur l'informatisation du contentieux, de l'analyse de risque et de la sélectivité ;

## **3- Au titre de la présentation des recommandations**

- de séparer les nouvelles recommandations des anciennes qui devront être jointes au Rapport des travaux.

**Fait à Dakar, le 28 avril 2017**

**La Conférence des Directeurs  
Généraux des Douanes**

# ANNEXES

## **ANNEXE I**

# **ANCIENNES RECOMMANDATIONS**

## **I- Au titre des actions liées aux renseignements**

### **Au Secretariat de l'OMD:**

- de pérenniser l'opération CRIPHARM;

### **Aux administrations des Douanes :**

- d'intégrer dans leurs réglementations nationales, la gestion douanière de l'aide humanitaire en situation de crise, de catastrophe ou d'insécurité transfrontalière dans la Région AOC;
- de capitaliser les expériences du Tchad, du Mali et du Nigeria dans le cadre de la lutte contre la criminalité transfrontalière;
- de développer des politiques de coopération ou de collaboration à travers un échange d'information pour lutter contre l'insécurité transfrontalière;

- d'allouer les financements conséquents pour lutter contre l'insécurité transfrontalière;
- d'encourager la collaboration avec les militaires et autres forces de sécurité gouvernementales afin de lutter contre l'insécurité transfrontalière;
- de renforcer les contrôles aux frontières par l'utilisation accrue du renseignement, de la gestion des risques et des technologies de pointe, afin de contribuer plus efficacement à la lutte contre l'insécurité et le terrorisme ;
- d'allouer au service en charge du renseignement un fonds conséquent pour son fonctionnement ;
- de fournir un équipement de travail au Correspondant National conformément à la recommandation de la 15<sup>ème</sup> conférence des DGD ;
- d'élaborer et faire signer une instruction cadre sur le renseignement conformément au modèle adopté par la 15<sup>ème</sup> conférence des DGD;
- de mettre en place des cellules de ciblage dans les aéroports et ports.

## **II- Au titre de la technologie de l'information et de la communication**

### **A la Commission de la CEDEAO :**

- d'accélérer les travaux concernant le projet régional d'interconnexion en matière de transit.

### **Aux administrations des Douanes :**

- d'accorder une position stratégique aux services en charge des systèmes d'information et s'engager davantage dans la gouvernance informatique;
- de mettre en place des mécanismes permettant d'assurer la continuité du service (Data Center, Sites de secours, Plans de reprise d'activité après sinistre, etc.);
- d'adopter le standard élaboré dans le cadre du PACIR pour la mise en œuvre des projets d'interconnexion des systèmes d'information dans le cadre du transit ;
- de doter les structures en charge de la gestion des Systèmes d'Information (SI) de mécanismes souples de financement et d'acquisition du matériel en vue de leur permettre de fournir les services dans les délais requis ;
- de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la participation effective de leurs services informatiques aux activités régionales et internationales dédiées aux TIC ;
- de veiller à la conformité des systèmes informatiques aux normes et standards régionaux et internationaux ;
- de promouvoir une meilleure intégration des informaticiens dans les administrations douanières.

### **III. Au titre du renforcement des capacités**

#### **A la Vice-présidence :**

- de poursuivre la publication du Bulletin mensuelle d'information et, au besoin, d'examiner la possibilité de revoir

sa périodicité et les moyens de son financement afin d'en assurer la pérennité.

### **Au Secrétariat de l'OMD :**

- d'apporter une assistance à la mise en place de la plateforme E-learning dans les administrations ayant une stratégie en gestion de ressource humaine et une stratégie de formation ;
- d'étendre le volet formation du Projet MADAQ à toute la région.

### **Au BRRC :**

- d'élaborer à l'attention des administrations membres des instruments d'évaluation de la pertinence et de l'impact des initiatives de renforcement des capacités du Secrétariat de l'OMD dans la Région;
- de prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise à disposition du site web régional en langue anglaise ;
- de procéder au recensement de tous les experts accrédités de la région afin de mettre un répertoire de formateurs à la disposition des centres régionaux de formation.

### **Aux administrations des Douanes et au BRRC :**

- de s'approprier le document de synthèse sur les défis de la région en l'intégrant respectivement dans les plans stratégiques nationaux et dans le plan stratégique régional actuel et futur.

### **Aux administrations des Douanes et aux structures régionales :**

- de s'approprier le document de synthèse sur les domaines prioritaires de la région OMD-AOC face aux nouveaux défis.

## **Aux administrations des Douanes :**

- d'encourager la spécialisation en Gestion des Ressources Humaines et de permettre aux non douaniers d'occuper les postes de Gestionnaires de Ressources Humaines en vue d'une meilleure gestion des carrières et des compétences ;
- de participer davantage aux travaux de l'OMD parmi lesquels: le comité de gestion de la CKR, le modèle des données, le groupe de travail sur l'AFE, la technologie et le contrôle non intrusif, le Sous-comité informatique et le groupe de travail sur la sécurité du fret aérien;
- d'associer les gestionnaires de formation et des ressources humaines à l'exercice d'auto évaluation du plan stratégique ;
- de s'approprier les différents programmes de modernisation de formations en gestion des ressources humaines, initiés dans la région par l'OMD ou le BRRC-AOC;
- de solliciter auprès du secrétariat de l'OMD, plus de sessions sur le programme LMD; de vulgariser les outils et instruments de l'OMD en les inscrivant dans les modules de formations de leurs personnels ;
- de vulgariser les outils et instruments de l'OMD en les inscrivant dans les modules de formations de leurs personnels ;
- de créer les conditions de restitution des savoirs acquis lors des formations ou ateliers régionaux.

## Aux CRF :

- de mettre en place des programme de formation en gestion des ressources humaines initiées par eux-mêmes, sur la base des moyens actuels mis à leur disposition par le fonds régional en attendant un éventuel relèvement de leur dotation budgétaire.

## ANNEXE II

### **Séance à huis clos des Directeurs Généraux et Chefs de Délégations**

La séance à huis clos des Directeurs généraux et chefs de délégations des pays membres de la Région s'est tenu le jeudi 27 avril 2017 et a retenu ce qui suit :

#### **1. Sur la gouvernance à l'OMD :**

les discussions ont porté sur la proposition de l'Australie relativement aux mandats du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint. Le document produit par les Douanes australiennes propose le renouvellement du mandat une seule fois et devrait s'appliquer après les prochaines élections du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint, respectivement en 2018 et 2019.

Pour rappel, lors de la session du Conseil en juillet 2016, la question de la limitation du renouvellement des mandats de ces derniers a été soulevée et a abouti à un vote qui a consacré le statuquo, en l'absence d'une majorité qualifiée des voix pour un changement (absence de limitation des mandats). Il a été également rappelé que suite à cela, la Commission de Politique Générale tenue en décembre 2016 à Moscou a abordé la question, sans pour autant parvenir à une décision.

Les Directeurs généraux, après avoir analysé la proposition australienne, ont rappelé la position commune de la Région pour le statuquo, arrêtée lors du huis clos de leur 21<sup>ème</sup> conférence. Ils ont ainsi indiqué la nécessité de rester constant par rapport à cette position déjà exprimée, d'autant plus que selon eux, il est trop tôt de rouvrir ce débat et non opportun de remettre en cause une décision démocratiquement arrêtée par le Conseil seulement lors de sa dernière session.

Les Directeurs généraux et chefs de délégation ont ainsi réaffirmé leur position favorable au maintien du statuquo (absence de limitation de mandat).

Par ailleurs, ils ont invité à susciter une candidature éventuelle de la Région en 2018, pour le poste de Secrétaire général adjoint, devenu vacant.

## **2. Sur le renouvellement des membres de la Région aux organes de l'OMD :**

les Directeurs généraux ont désigné pour :

- Le Comité financier : la Gambie ;
- le Comité d'Audit : le Gabon et le Togo;
- la Commission de Politique générale : le Nigéria et la République démocratique du Congo.

## **3. Sur les lieux et dates des prochaines réunions :**

les Directeurs généraux ont demandé à la Vice-présidence de procéder à des consultations avec tous les membres pour d'éventuelles candidatures. Par conséquent, les lieux et dates des prochaines réunions seront définitivement arrêtés lors de la réunion régionale qui aura lieu en marge de la prochaine session du Conseil, prévue au mois de juillet à Bruxelles.

## **4. Sur la réunion du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'Union africaine, prévue au mois de mai prochain à Abuja :**

Après avoir reconnu la nécessité de discuter des questions liées à la Zone de libre-échange continentale et au

Prélèvement de 0,2% de l'Union africaine, les Directeurs généraux, ont invité les membres à y participer massivement.

Les Directeurs généraux ont aussi rappelé que la mise en œuvre du Prélèvement de l'UA reste subordonnée à la détermination des modalités pratiques de sa mise en œuvre. Ils ont ainsi fortement insisté sur la nécessité de tenir dans les meilleurs délais, les travaux du Comité technique mis en place à cet effet, lors de la 8<sup>ème</sup> réunion du Sous-comité des Directeurs généraux des Douanes de l'Union africaine.

## **5. Sur les questions diverses :**

les Directeurs généraux ont :

- invité le Comité financier à examiner la possibilité de délivrer des pièces justificatives aux membres lors des versements des contributions ;
- noté la pertinence d'inviter, lors des prochaines réunions, les membres du Secteur privé, à titre d'observateurs, en vue de renforcer le partenariat entre les Administrations douanières et ces derniers ;

- indiqué la nécessité d'assurer une meilleure articulation entre la réunion des experts et la conférence proprement dite.